

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la  
sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine  
pour l'année académique 2025-2026**

**Biologie clinique**

## Table des matières

1.	La candidature .....	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	3
	Les lieux de stages.....	3
	Modalités de répartition des stagiaires .....	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
2.2	L'épreuve .....	4
2.2.1	Description .....	4
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve.....	5
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation en biologie clinique...	6
4.	Annexe : dates et modalités pratiques .....	7

## Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Biologie clinique** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

### 1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général des concours et le Règlement général de l'examen, le·la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en **Biologie clinique** (ci-après le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

### 2. Sélection et évaluation

#### 2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré-concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

#### Les lieux de stages.

Le Président est le seul habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

## Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2<sup>ème</sup> cycle de médecine, en ce compris les étudiant-es de fin de 2<sup>ème</sup> cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré) du.de la candidat-e.

## Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours et le stage-pré-examen, seront notamment pris en compte pour l'évaluation :

- Le caractère d'intégration du.de la stagiaire dans les équipes
- L'intérêt et la motivation du.de la stagiaire pour les différentes disciplines de la biologie clinique
- L'investissement personnel du.de la stagiaire (travaux, présentations)
- Le respect des procédures et des consignes propres aux différents lieux de stage
- La participation aux séances de travail propres aux différents lieux de stage (formation continue, journal club, révision des cas, ..)

## 2.2 L'épreuve

### 2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

### Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite et orale : 20 points**

*Description* : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par les biologistes en charge de cette épreuve. Un minimum de connaissances de chaque branche de la biologie clinique (hématologie, biochimie et microbiologie) de 40 % est demandé pour valider la note finale de l'épreuve.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 10 points**

*Description* : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e.

### Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite et orale : 55 points**

*Description* : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par les biologistes en charge de cette épreuve.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve orale : 25 points**

*Description* : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e.

#### 2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

**La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat.es à l'examen.**

**Lors de la phase 2**, les candidat.es sont autorisé.es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat.es ne sont pas autorisé.es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

### 3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation en biologie clinique (Minimum 6 membres)

Président du master	Prof. Hector Rodriguez-Villalobos
Vice-Président du master	Prof. Daniel Huang Te Din
Membre	Prof. Pascale Saussoy
Membre	Prof. Damien Grusson
Membre	Prof. Vincent Haufroid
Membre extérieur	Dr. Li Rong
Membre extérieur	Dr. Julien De Greef

#### 4. Annexe : dates et modalités pratiques

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à remettre par courriel à l'adresse suivante : hector.rodriguez@uclouvain.be	pas avant le 29 mars 2025
Interview de motivation	Cfr ci-dessus	23/06/2025
Épreuve écrite	Cfr ci-dessus	23/06/2025
Épreuve orale	Cfr ci-dessus	23/06/2025